

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 5 avril 2023 à 18h30

N°DCM2023.04.05/02

Hôtel de Ville - Salle du Conseil municipal - 3ème étage

Président : M. Pierrick DUCIMETIERE, Maire de LA ROCHE-SUR-FORON

Secrétaire de séance : M. Claude THABUIS

Rapporteur : M. le Maire

Conseillers en exercice : trente-trois.

Présents : Pierrick DUCIMETIERE, Sandrine BERGUERRE BUISSON, Claude THABUIS, Sylvie SERMONDADAZ, Thierry Alain BETHAZ, , Marc LOCATELLI, Corinne FAVRE-ROCHEX, Théo LOMBARD, Laurence POTIER GABRION, Jean-Pierre GENIN, Jean-Michel REBET, Sylvie CHARNAUD, Isabelle BELIN REGARD, Martine HOSSELIN THIEBAUD, Catherine COLLOMB, Patrick TOURNIER, Zekai YAVUZES, Pascal MEYNENT, Nadège CHATEL, Christelle ITNAC, Sébastien COTTET, Sonia MOKEDDEM, Patrice JUPILLE, Yves MINO, Benoît CHAMBOURDON, Marie FISCHER, Nicolas ORSIER, Patrice CONTAT, Virginie DANG VAN SUNG, Michel LANGLET

Excusés avec procuration : Saïda HADDOUR (Procuration à Sandrine BUISSON), Jehanne DEGRASSET (Procuration à Yves MINO), Nicole RANNARD (Procuration à Patrice CONTAT)

Conseillers votants : Trente-trois.

Objet : Désignation des délégués auprès du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU) ESPACE NAUTIQUE DES FORON

Pour rappel par délibération n°DCM2022.07.06/09 en date du 6 juillet 2022 le Conseil Municipal a nommé ses représentants au sein du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU) ESPACE NAUTIQUE DES FORON à savoir :

- Membres titulaires: Théo LOMBARD – Patrick TOURNIER
- Membres suppléants : Isabelle BELIN REGARD - Nadège CHATEL

Par courriers en date du

- 24 mars 2023 reçu le 27 mars 2023, Monsieur Théo LOMBARD a démissionné de son mandat de membre titulaire.
- 23 mars 2023 reçu le 28 mars 2023, Madame Isabelle BELIN REGARD a démissionné de son mandat de membre suppléant.
- 27 mars 2023 reçu le 28 mars 2023, Madame Nadège CHATEL a démissionné de son mandat de membre suppléant.

Il convient donc de procéder à l'élection de nouveaux délégués titulaires et suppléants.

En application des articles L.5211-7 et L.2122-7 du CGCT, les nouveaux délégués doivent être élu au scrutin secret à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrage, le plus âgé est déclaré élu.

L'élection a lieu soit par vote à bulletin secret, conformément à l'article L. 2121-21 du CGCT, soit si le Conseil Municipal le décide à l'unanimité par vote à main levée.

A l'unanimité les conseillers municipaux accepte le vote à main levée.

Liste « LA ROCHE »

- Est candidat titulaire Pierrick DUCIMETIERE
- Est candidat suppléant 1 : Théo LOMBARD
- Est candidat suppléant 2 : Nadège CHATEL

Liste « LA ROCHE AUTREMENT »

- Sont candidats titulaires : Néant
- Sont candidats au poste de suppléant 1 : Néant
- Est candidat au poste de suppléant 2 : Yves MINO

Liste « LA ROCHE ENSEMBLE »

- Sont candidats titulaires : Néant
- Sont candidats suppléant 1 : Néant
- Sont candidats au poste de suppléant 2 : Néant

A l'unanimité les conseillers municipaux acceptent le vote à main levée.

Ont obtenu :

Candidat titulaire : Pierrick DUCIMETIERE (23 voix, 10 abstentions)

Candidat au poste de suppléant 1 : Théo LOMBARD (23 voix, 10 abstentions)

Candidats au poste de suppléant 2 : Nadège CHATEL (23 voix), Yves MINO (5 voix), 5 abstentions.

Vu le CGCT et notamment ses articles L.2121-33, L.5211-7 et L.2122-7,

Vu la délibération n°DCM2020.07.10/09 du Conseil municipal en date du 6 juillet 2022 élisant Messieurs Patrick TOURNIER et Théo LOMBARD délégués titulaires et Mesdames Isabelle BELIN REGARD et Nadège CHATEL déléguées suppléants au SIVU Espace Nautique des Foron,

Considérant les démissions susvisées,

➤ **SONT ELUS** à la majorité absolue :

- **MEMBRES TITULAIRES** : Pierrick DUCIMETIERE
- **MEMBRES SUPPLEANTS** : Théo LOMBARD - Nadège CHATEL

- Monsieur Pierrick DUCIMETIERE est désigné comme délégué titulaire au SIVU Espace nautique des Foron ;
- Monsieur Théo LOMBARD et Madame Nadège CHATEL sont désignés comme délégués suppléants au SIVU Espace nautique des Foron.

Le Maire de La Roche Sur Foron
Certifie que la publication prévue
aux art. L. 2121-31 et R. 2131-1
du Code Général des Collectivités Territoriales
a été effectuée le 11 avril 2023
Pierrick DUCIMETIERE



Ainsi fait et délibéré,
La Roche-sur-Foron, le 5 avril 2023

Le Secrétaire de séance
Claude THABUIS

Le Maire,
Pierrick DUCIMETIERE

